

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 6 décembre 2021

ACCÈS CROISSANT AUX SERVICES DE GARDE D'ENFANTS AU MOYEN DE 601 NOUVELLES PLACES RÉGLEMENTÉES EN GARDERIE DANS L'ENSEMBLE DE LA SASKATCHEWAN

Aujourd’hui, les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan ont annoncé la création de 601 nouvelles places réglementées en garderie non résidentielle au sein de 20 collectivités à l’échelle de la province. Il s’agit de la première étape vers la réalisation de notre engagement de créer 6 000 nouvelles places réglementées en garderie en 2021-2022 et 28 000 au cours des cinq prochaines années.

La création de ces places est financée dans le cadre de l'*Accord (pancanadien) entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*.

« Nous savons que l'accès aux services de garde d'enfants peut être plus difficile dans certaines collectivités », a déclaré le ministre de l'Éducation, Dustin Duncan. « En offrant des places en garderie, peu importe où les gens vivent, notre gouvernement veille à ce que les familles de la Saskatchewan aient accès à des services abordables de haute qualité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, s'ils choisissent d'utiliser ces services. »

« Augmenter les places de qualité est un élément essentiel de notre système panaïadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants », a affirmé la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, l'honorable Karina Gould. « C'est pourquoi nous collaborons avec le gouvernement de la Saskatchewan afin de permettre aux enfants et aux familles dans l'ensemble de la province d'avoir accès à des services d'apprentissage et de garde inclusifs et de qualité nécessaires pour réussir. »

Ces places seront attribuées dans l'ensemble de la province, tant dans des milieux ruraux que des milieux urbains, soit à Borden, à Central Butte, à Edenwold, à Foam Lake, à Hepburn, à Humboldt, à Kindersley, à Kyle, à Lucky Lake, à Middle Lake, à Mossbank, à North Battleford, à Odessa, à Prince Albert, à Raymore, à Regina, à Rosetown, à Saskatoon, à Stockholm et à Viscount.

« L'article 28 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* énonce que tous les enfants ont droit à une éducation — et nous savons que l'éducation commence dès la naissance », a déclaré la directrice générale de la Saskatchewan Early Childhood Association, Georgia Lavallee. « Il s'agit d'une excellente occasion d'offrir à tous les jeunes enfants de collectivités rurales et urbaines des services d'apprentissage et de garde qui sont accessibles, inclusifs et de grande qualité. Notre province a besoin non seulement de plus de places dans des services d'apprentissage et de garde de jeunes enfants, mais également d'un effectif d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance instruit et efficace pour mettre en valeur ces places. »

En ce qui concerne ces nouvelles places en garderie, le gouvernement de la Saskatchewan privilégie les collectivités les plus vulnérables où les besoins en matière de services de garde sont particulièrement élevés, ainsi que les organismes qui sont prêts à développer le réseau de garderies non résidentielles. Les organismes recevront des subventions de démarrage ainsi qu'un financement supplémentaire destiné à l'aménagement de places, le tout afin d'appuyer la création de places en garderie non résidentielles.

Cette nouvelle fait suite à l'investissement transformateur du gouvernement du Canada visant à bâtir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en partenariat avec des partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones. Cela comprend un investissement fédéral historique de près de 1,1 milliard de dollars en services de garde pour la Saskatchewan. L'objectif est de diminuer les frais de garde réglementés à 10 \$ par jour en moyenne au cours des cinq prochaines années. D'ici la fin de 2022, le gouvernement du Canada vise à réduire de 50 % la moyenne des frais réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin de les rendre plus abordables pour les familles.

Plus de 1 900 places en garderie non résidentielles ont été créées dans l'ensemble de la Saskatchewan depuis la signature du premier accord fédéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, en mars 2018. Grâce à l'ajout de ces places, la province aura versé du financement ayant servi à la création de 7 771 nouvelles places depuis 2007, soit une augmentation de près de 84 %.

- 30-

Renseignements :

Chelsey Balaski
Ministère de l'Éducation
Regina
Téléphone : 306-787-1414
Cellulaire : 306-527-7273
Courriel : chelsey.balaski@gov.sk.ca

Margaret Jaques
Conseillère supérieure en communications
Cabinet de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Karina Gould
Margaret.Jaques@hrsdc-rhdcc.gc.ca